



ESCALADE

REGLEMENT INTERIEUR

Les activités sportives et culturelles de l'ASCS sont proposées par des membres bénévoles, dont l'escalade sur 2 structures lors de 4 soirées par semaine.

Tous les membres peuvent apporter leurs connaissances, leurs techniques, leur expérience au bénéfice de tous. Il n'y a pas quelques prestataires de services et des abonnés : il y a des agissants, des actifs regroupés dans l'amitié et la convivialité, tous responsables.

Ceci dans le but de la construction personnelle de sa liberté d'action, de son autonomie, par l'acquisition de techniques permettant de maîtriser ses déplacements, ses pratiques, dans des situations et des milieux naturels différents et variables, tant en montagne (randonnée, orientation, alpinisme, escalade, ski, vtt, kayak, canyonisme, via-ferrata....) qu'en mer (voile en dériveurs, quillards, planche, kayak....).

L'inscription à la section escalade oblige à prendre la licence FFME qui est une assurance et une participation au financement des équipements des falaises par la Fédération. Les enfants sont accueillis et initiés à partir de 10 ans.

Les propositions de sorties sont établies en concertation entre membres.

Les déplacements sont covoiturés, ou avec minibus prêtés ou loués, dans un but évident de limiter les frais et les pollutions. Les frais sont partagés, avec gratuité pour les chauffeurs.

Les activités sont pratiquées dans le meilleur esprit de convivialité et de solidarité, de respect des autres et de respect de l'environnement : on ne laisse pas de trace de nos passages, et même on contribue à améliorer les sites.

En escalade en site naturel, le port du casque est vivement recommandé par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, et obligatoire pour les mineurs en sortie avec l'Association.

Le matériel utilisé répond aux normes, est régulièrement contrôlé suivant les recommandations établies pour les EPI (Equipement de Protection Individuelle), répertorié sur fiches d'observation et réformé suivant l'état ou la durée d'utilisation.

En escalade en tous lieux, salle, falaise, montagne, les membres de la cordée doivent s'équiper correctement, se vérifier mutuellement avant chaque départ de voie, pratiquer l'assurage en 4 temps en ayant toujours une main sur la partie libre après le frein, participer à la mise en place et au rangement du matériel.

Tous les membres peuvent participer à toutes les nombreuses activités de l'ASCS, et même en proposer : c'est une ouverture d'esprit, un enrichissement personnel et collectif.